



Mutualité Sociale Agricole  
*Appel à projets Jeunes 2021*

Concours Facebook  
*Règlement*

### *Article 1 – Objet du concours*

Le réseau de la Mutualité Sociale Agricole organise l'Appel à projets Jeunes qui vise à récompenser des initiatives locales portées par des jeunes dans les territoires ruraux. Dans le cadre de l'appel à projets local, les caisses de MSA repèrent et récompensent des projets portés par des jeunes sur leur territoire. Elles choisissent parmi celles-ci plusieurs initiatives pour concourir à l'appel à projets national.

Dans le cadre de l'appel à projets national, 14 prix sont remis par un jury parmi les candidatures remontées par les caisses de MSA.

A l'issue du jury national, un concours est organisé sur le réseau social Facebook entre les 20 meilleures candidatures désignées par le jury. Dans ce concours, les internautes sont invités à voter en ligne pour leur projet préféré. Le projet qui recueille le plus de soutiens à l'issue de la période du concours remporte le prix "Coup de cœur Facebook" de l'appel à projets.

### *Article 2 – Présélection des candidats*

20 candidatures sont présélectionnées pour participer au concours Facebook de l'Appel à projets Jeunes.

Le jury national désigne les 20 candidatures admises à concourir. Les candidatures récompensées par le jury avec un prix national sont présélectionnées d'office. Il choisit les autres candidatures admises à concourir dans la limite de 20.

### *Article 3 – Modalités d'organisation*

Les 20 projets présélectionnés sont intégrés dans une plateforme de vote en ligne hébergée par Socialshaker. L'accès à cette plateforme se fait via un lien dédié au jeu concours. Les projets sont listés sans ordre précis. Chaque projet comporte une photo, un titre et une description transmis par le groupe. Pour voter, l'internaute doit cliquer sur l'icône "♥". Pour que le vote soit comptabilisé, l'internaute doit rentrer une adresse email valide et cocher la case "J'accepte le règlement du concours", puis valider. Un message de confirmation s'affiche alors à l'écran. Le nombre de vote est limité à une fois par jour et ce durant la totalité du jeu concours. L'internaute peut voter pour plusieurs projets sur la période d'éligibilité du jeu concours, toujours dans la limite d'un vote par jour, tous projets confondus. L'internaute peut poster des commentaires sous les projets de son choix.

Les votes sont ouverts sur la période du 1er septembre 12h00 au 13 septembre 12h00. Tout vote enregistré en dehors de la période d'éligibilité ne sera pas comptabilisé.

#### *Article 4 – Prix du concours*

Le gagnant est désigné sur le nombre de votes comptabilisés. Le projet ayant comptabilisé le plus de vote remporte le prix "Coup de cœur Facebook". Le prix correspond à un chèque de 1 500 € et est annoncé au projet gagnant lors de la cérémonie de l'appel à projets.

#### *Article 5 – Versement du prix*

Le prix "Coup de cœur Facebook" est financé par la Caisse Centrale de MSA et versé aux jeunes concernés par leur caisse locale de MSA. Les jeunes s'engagent à utiliser ce financement pour la réalisation de leur projet.